



# **BULLETIN**

## **D'INFORMATIONS MUNICIPALES**

### **HIVER 2022-23**

#### **Le mot du Maire**

Nous traversons collectivement une série de crises qui se conjuguent. Tout au long de l'été dernier, les épisodes de canicule se sont succédés, preuve du changement climatique qui s'installe et du retard des mesures pour l'enrayer. La guerre en Ukraine, commencée en février, s'éternise, provoquant des destructions immenses à quelques encablures de la France et faisant craindre une conflagration généralisée. Sans parler du Covid 19 qui en est à sa neuvième vague, du prix de l'énergie, des matériaux, de l'alimentation qui ne cesse d'augmenter ou de la récession économique qui se profile, etc... Ce cumul de graves difficultés provoque anxiété et désarroi, notamment, chez les jeunes les plus conscients de la situation actuelle et de l'avenir qui est devant nous. Pour autant, faut-il se résigner au repli sur soi ou à la politique de l'autruche ? Non, certainement. Bien d'autres l'ont dit avant moi : "Point n'est besoin d'espérer pour entreprendre, ni de réussir pour persévérer". C'est pourquoi, j'invite mes concitoyens à faire preuve de sobriété et de solidarité, finalement de responsabilité, chacune et chacun en fonction de ses possibilités et de ses choix. Je sais que nous sommes nombreux sur la commune à être dans cet état d'esprit, ce qui me conforte dans cette conviction. Ainsi, l'équipe

municipale essaie de faire face au temps présent aussi bien que possible, en continuant ses projets d'investissements pour le mieux-être de ses concitoyens et en restant disponible à leur service.

Contre la morosité ambiante, je souhaite aux habitants de Payzac sérénité et joie de vivre tout au long de l'année 2023. J'ai une pensée toute particulière pour celles et ceux qui sont frappés par la maladie, le handicap et le deuil, ainsi que pour celles et ceux qui sont en grande difficulté matérielle et morale.

François Coulange

## **ETAT CIVIL 2022**

### **Naissances**

Ikram MOINAHALIMA le 11.02- CHRS L'Eau Vive

Vigo VILPOUX SCHNETZLER le 03. 07- La Croix Blanche

Louise MARTIN BESNARDIERE le 11.07 - Le Mazert

### **Décès**

Mme Gilberte GIORDANO, née BROUSSE le 01.01

Mme Henriette VENISSAC, née CHAZALET le 02.05- Les Salles

Mme Maria PEREIRA COUTINHO le 24.09 - Les Chanel

M. Robert PEREZ le 13.10 - Le Barsac

## **Réunion publique**

Les membres du Conseil Municipal avaient à cœur de rendre compte de leur mandat au cours d'une réunion publique d'information et d'échanges. Celle-ci a eu lieu, salle de la Blache, le 23 septembre. Un point circonstancié de l'avancée des dossiers municipaux a d'abord été présenté sous forme de diaporama, puis, un temps de questions-réponses a précédé le partage d'un moment convivial autour d'un verre.

Une rencontre du même type devrait être organisée au cours de la deuxième partie du mandat.

## **Journée citoyenne**

Comme l'an dernier, une matinée a été consacrée au nettoyage des bas-côtés de la départementale 207, du Pas à Brès au pont de Saint Genest. Malheureusement, la pluie ayant été au rendez-vous le 24 septembre, cette opération a été reportée quinze jours plus tard. De ce fait, l'effectif des volontaires a été plus réduit. Il a été décidé, cependant, que lors du prochain automne, la route du Bosc serait aussi concernée. Toutes les bonnes volontés (petits et grands) seront conviées à cet exercice de la citoyenneté... et au casse-croûte qui va avec...

## **Adressage : rappel des consignes de la Poste**

Chaque habitation a reçu, il y a déjà plusieurs mois, une adresse comportant un numéro, rattaché à un nom de voie. Il est important que tous nos correspondants publics ou privés en soient prévenus. A défaut, le courrier n'étant pas adressé de manière réglementaire, les services de la Poste n'en assureront pas la distribution. Qu'on se le dise et se le redise !!! Un certificat d'adressage peut être fourni, à tout moment, par le secrétariat de mairie.

## **Restauration du retable de l'église de Payzac**

L'ensemble du retable a été inscrit au titre des monuments historiques par arrêté du Préfet de Région, en date du 18 novembre. La souscription auprès de la Fondation du Patrimoine est toujours ouverte. Celle-ci devrait couvrir la moitié des frais nécessaires à la restauration de cette œuvre emblématique du patrimoine artistique et religieux de la Cévenne ardéchoise.

Rappelons que les dons sont déductibles de l'impôt sur le revenu. Ils sont à adresser à :

- Fondation du Patrimoine – Retable de l'église de Payzac  
27, bd A. de St Exupéry 69 009 Lyon
- ou [www.fondation-patrimoine.org/79507](http://www.fondation-patrimoine.org/79507)

Plusieurs concerts seront organisés dans l'église pour amplifier ce soutien.

Des subventions auprès de diverses instances ont déjà été acquises ou devraient l'être dans les mois qui viennent. Le dossier technique est consultable en mairie. L'intervention des artisans d'art, ébéniste et restauratrice de tableaux, est programmée pour le prochain été. En cette période de Noël, n'est-il pas opportun de ne pas oublier que la peinture, insérée dans son cadre en bois ouvragé, présente une belle évocation de la Nativité, datée du 17<sup>e</sup> siècle ?

A propos de notre église, on peut rappeler aussi que les responsables de l'association de "La Route des Eglises Romanes de l'Ardèche" ont donné une conférence fort documentée sur l'art roman, salle de la Blache, le 10 septembre.

## **Cimetière**

Un inventaire complet du cimetière est en cours, visant à recenser précisément l'ensemble des concessions et des inhumés.

Une procédure de reprise des concessions à "l'état visuel d'abandon" est également engagée : la liste en faisant l'objet sera rendue publique sur le panneau d'affichage du cimetière. Les ayants droit, successeurs des concessionnaires désirant conserver la concession les concernant sont invités à la remettre en bon état de propreté et de solidité.

Par la suite, une réflexion devra être menée pour envisager l'éventualité de l'agrandissement du cimetière, l'espace disponible devenant de plus en plus restreint.

Un inventaire du cimetière de Brès sera effectué ultérieurement.

## **Archives**

Jusqu'alors, les archives de la commune étaient entreposées dans de mauvaises conditions au grenier de la mairie. D'autre part, un "recollement" (vérification et pointage) n'avait pas été effectué depuis de nombreuses années.

Pour remédier à cet état de fait, une entreprise spécialisée est intervenue, pendant une semaine au cours du mois de novembre, pour trier de ce qui devait être conservé ou détruit, puis organiser classer les documents, selon les normes préconisées par les Archives Départementales.

Désormais, les archives communales sont rangées dans un très grand placard, créé à cet effet, dans l'ancien local de la bibliothèque.

## **Assainissement collectif du quartier des Salles**

Le début des travaux prévus par le Syndicat Intercommunal du Service Public de l'Eau en Cévennes (SISPEC) a été repoussé, une fois de plus, en raison, notamment, des difficultés d'accès au chantier. Finalement, c'est par en-dessous, que l'on pourra parvenir à la nouvelle station d'épuration en empruntant le chemin rural du quartier des Rosiers. Outre le renouvellement de la station, le réseau sera étendu aux habitations non encore reliées et qui peuvent l'être par gravité.

En parallèle, un réseau de réception des eaux pluviales sera créé, à la charge de la commune.

Les personnes concernées seront invitées par courrier individuel à la réunion publique, qui sera organisée à leur intention, au cours du prochain printemps, pour obtenir toutes les explications relatives à ces opérations.

## **Renforcement du réseau d'eau à Brès par les services du SISPEC**

Un chantier d'envergure se déroulera dans le courant du premier trimestre 2023 au Pas à Brès pour renforcer le réseau d'eau potable. Ce chantier fait suite à celui qui a été effectué précédemment le long de la route du Vivier. Il devrait durer à peu près 3 mois. En conséquence, vu l'étroitesse de la chaussée dans ce secteur, la circulation va être très perturbée pendant toute cette période.

## **Réfection de la prise d'eau de la fontaine des Aliziers**

La Région Auvergne Rhône Alpes a attribué pour ce chantier, sur proposition du Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche, une subvention dans le cadre du programme "Coup de pouce – Pierres sèches". C'est donc un murailleur, agréé par cette instance, qui assurera les travaux de reconstruction à l'identique ; ceux-ci seront exécutés au cours du prochain printemps. Un des agents de la

commune y participera ce qui lui permettra de parfaire ses compétences techniques dans ce domaine.

### **Voirie**

La réfection du chemin d'accès au quartier de la Chalmette ne pourra pas être entreprise avant la fin du gros chantier du réseau d'assainissement, prévu au quartier des Salles. Cependant, des "purges" seront pratiquées sur cette voie au cours des prochains mois : une amélioration sera donc effective dès ce premier temps avant la reprise complète de la chaussée.

D'autres "purges" seront pratiquées sur la chaussée au quartier du Mont et les agents de la commune poursuivront le curage des fossés dans ce secteur.

### **Aménagement des extérieurs de l'école**

L'ouverture du chantier de l'extension de l'école a été reportée à plusieurs reprises du fait de bien tristes événements : le décès, après une longue maladie, de M. Yot, notre architecte, puis, plus récemment, le décès tragique de M. Allaoui, détenteur de l'attribution des lots électricité et plomberie.

Ce chantier devrait démarrer au cours du prochain trimestre et être terminé avant l'été. Les nouveaux locaux, comprenant des sanitaires, un préau et une salle polyvalente, pourront être utilisés pour les activités scolaires, mais aussi pour les diverses manifestations qui auront lieu sur l'espace naturel derrière l'église.

### **Projet de petit équipement sportif**

L'équipe municipale a décidé de répondre à un appel à projet, diligenté par l'Agence Nationale du Sport, pour accompagner le développement d'équipements sportifs de proximité. Un tel projet pourrait se concrétiser sur l'espace de l'ancienne cour de récréation, en face du bâtiment de la mairie.

Proche de l'école et du centre d'hébergement, un tel équipement pourra être utilisé régulièrement par ces deux institutions. En accès libre, il pourra l'être par de petits groupes informels et par les familles.

### **Animations**

Les activités de nos associations ont été réduites ou se sont interrompues ces deux dernières années pour cause de Covid19. Peu à peu, diverses animations ont pu reprendre et se multiplier au bénéfice du plus grand nombre.

Concerts, séances de sport, matinées de randonnées, repas, théâtre, marché de Noël, voyages, après-midis récréatives, etc... ont été organisés par le Comité d'Animation, l'Association des Parents d'Elèves, l'Association Chien Fou, la Merigüe, les Seniors des Faïsses, la Corbeille aux tricots, etc...

La municipalité est reconnaissante envers tous les bénévoles qui œuvrent pour donner de la vie à notre village : elle continuera, bien évidemment, de soutenir autant que de besoin les associations du village.

### **Le Comptoir de Payzac**

En ce mois de décembre, une cérémonie, en présence, notamment, du président de l'Agence de Développement Touristique de l'Ardèche, a officialisé l'obtention du label "Bistrot de pays" par nos restaurateurs du quartier du Mazert. Cette reconnaissance témoigne de la qualité de leurs services. Ils s'engagent ainsi, en particulier, à être ouverts à l'année, à faire la promotion des produits du terroir et à organiser au moins trois animations festives et culturelles par an.

## **CCAS**

- Comme l'an dernier, il a été décidé que le repas des aînés aurait lieu au cours du prochain printemps. Les personnes de 80 ans et plus qui ne veulent pas ou ne peuvent pas participer à ce repas ne seront pas oubliées : elles se verront proposer un colis de Noël.
- Pour leur part, les jeunes élèves de 6° et de CM2 seront abonnés au "Monde des Ados", magazine bimensuel d'informations générales, rédigée spécialement à l'intention de cette tranche d'âge. Ils seront ainsi encouragés à s'ouvrir sur le monde et les autres.

## **Bibliothèque**

L'équipe des bibliothécaires bénévoles s'est étoffée : ce sont Marie, Cathy, Marie-Jo et Nadine qui nous attendent maintenant. Les horaires d'ouverture ont été rallongés. Désormais, la bibliothèque est ouverte le mercredi de 16h30 à 18h30 et le jeudi de 14h à 17h.

## **Illuminations de Noël**

Les décorations installées au carrefour du Mazert seront éclairées du 15 décembre au 15 janvier suivant et, donc, moins longtemps qu'auparavant. Ainsi nous est rappelé symboliquement l'impératif de la sobriété, tout en étant invités à la joie des fêtes d'année, malgré tout.

## **Incendie des poubelles à la Croix de l'Elze**

Pour la 3° fois, cette année, fin novembre, les conteneurs des déchets ménagers de la plateforme de la Croix de l'Elze ont été incendiés. Les auteurs de ce délit ont poursuivi leurs méfaits sur des communes voisines. Il est rageant d'être relativement impuissant pour arrêter ce genre de parfaits imbéciles.

## **Redevance pour les Ordures Ménagères (REOM)**

Le service de la Communauté de Communes, en charge de la collecte des ordures ménagères, propose une procédure de règlement automatique de la redevance. Le formulaire pour l'autorisation de prélèvement mensuel auprès de sa banque est téléchargeable sur le site internet de la Communauté du Pays Beaume-Drobie (onglet : "mensualisation de la REOM").

### **Communiqué du SICTOBA : erreurs de tri.**

Tous les emballages sont à déposer dans les bacs jaunes : emballages en métal, en plastique, en papier-carton, briques alimentaires.

-Les cartons bruns sont à déposer dans les bacs bleus

- Les objets en plastique, le petit électroménager, le mobilier, la vaisselle cassée... ne vont pas dans le bac jaune, mais en déchetterie.

- Les textiles doivent être déposés dans les colonnes dédiées ou en déchetterie ou donnés à des associations.

- Les emballages peuvent être aplatis, écrasés mais ne doivent pas être imbriqués les uns dans les autres.

- Les emballages doivent être déposés en vrac et non en sac.

**PENSONS À VIDER NOS SACS.**

Un doute, une question sur le tri  
[www.sictoba.fr](http://www.sictoba.fr) ou [triercestdonner.fr](http://triercestdonner.fr)



La commune va organiser pour les habitants de Payzac une IPS : **Initiation aux Premiers Secours**. Celle-ci sera assurée par des formateurs de la Croix Rouge Française de Vals/Aubenas.

Depuis l'acquisition par la commune d'un DAE (Défibrillateur Automatisé Externe), il nous a semblé important que chaque habitant soit capable de l'utiliser. Il sera également dispensé des notions élémentaires de secourisme.

- Date : **le samedi 25 mars - salle de la Blache à Payzac**
- Durée de la formation : **2heures**
- Horaires proposés : de 8h30 à 10h30 / de 10h30 à 12h30 /de 13h30 à 15h30 /de 15h30 à 17h30.

La salle de la Blache pouvant accueillir 20 personnes à chaque séance, et selon le nombre de participants, 2 ou 3 séances seront peut-être suffisantes (à voir avec les formateurs)

- 1 formateur pour 10 adultes
- coût : **10 € par personne** (les modalités du règlement seront précisées ultérieurement).

La date limite d'inscription a été fixée au **28 février**. Pour s'inscrire une fiche sera mise à disposition à la mairie ou contacter Madame Christine GAIO au 06 73 12 52 23 ou [christine\\_gaio@hotmail.com](mailto:christine_gaio@hotmail.com)

Pour les personnes s'étant déjà inscrites lors de la réunion publique du 23 septembre, pensez à confirmer si la date vous convient et votre choix pour l'horaire.

Les enfants de l'école pourront également suivre une formation secourisme adaptée à leur âge. Elle se fera au cours du mois de mars.

Nous espérons être nombreux à participer.



*Le conseil municipal de Payzac  
vous souhaite de joyeuses fêtes de  
fin d'année et vous présente ses  
meilleurs vœux pour 2023*